

DÉLIBÉRATION
du Conseil d'Administration de l'Université de Bretagne-Sud

SÉANCE du 11 décembre 2015

Délibération n° 148-2015

Le conseil d'administration autorise la modification de la délibération n°101-2013 du conseil d'administration du 22 novembre 2013 et approuve ainsi le transfert du traitement des dossiers vers les composantes pour tous les étudiants étrangers inscrits dans l'enseignement supérieur français et déjà présents sur le territoire français.

Ces étudiants devront candidater à l'UBS par le biais de l'application « **e-candidature** ».

Membres en exercice : 25 membres

<u>Votes</u> : 13	Pour :	13
	Contre :	0
	Abstention(s) :	0

Délibération adoptée.

Visa du Président


Jean PEETERS

Document(s) en annexe au présent extrait : Projet de délibération

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : 22 décembre 2015.

Document mis en ligne le : 22 décembre 2015.